

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 032-715/15/CC

**■ Approbation de la création d'une opération pour la réalisation d'un bassin de rétention unitaire de 33 000 m³ sur l'îlot Jullien Jouven Pyat dans le quartier de Saint Mauront à Marseille 3ème arrondissement
DEASV 15/12534/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le centre-ville de Marseille est assaini par un réseau unitaire, collectant conjointement les eaux usées et les eaux pluviales, pour les acheminer jusqu'à la station d'épuration de l'agglomération, ouvrage souterrain situé à proximité du stade Vélodrome. Afin de réduire les risques de débordements lors des phénomènes pluvieux, ce réseau est équipé de nombreux déversoirs d'orage permettant de délester les effluents excédentaires directement vers le milieu naturel.

Depuis 2011, en raison d'un nombre de déversements trop importants, le système d'assainissement de l'agglomération de Marseille est déclaré non conforme à la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Cette non-conformité entraîne une perte annuelle de 8,8 millions d'euros, liée à la suppression de la prime à l'épuration. D'autres évolutions réglementaires viennent imposer de nouvelles contraintes drastiques sur le fonctionnement du système d'assainissement : la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000, la Directive 2006/7/CE du 15 février 2006 relative à la qualité des eaux de baignades et la directive cadre stratégie pour le milieu marin 2008/56/CE du 17 juin 2008.

Afin d'adapter le système d'assainissement de l'agglomération de Marseille à ce nouveau cadre réglementaire, Marseille Provence Métropole a élaboré un ensemble structuré d'actions comprenant de nombreux projets et études.

La première étape de ce plan d'actions a été traduite dans un contrat d'agglomération pour la période 2014-2018, signé le 11 juillet 2014 par Marseille Provence Métropole, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, et l'Etat.

Ce contrat d'agglomération prévoit la réalisation d'un bassin de rétention unitaire de 33 000 m³, dans l'îlot urbain situé entre les rues Jullien, Jouven et Pyat dans le 3ème arrondissement de Marseille. Sur un montant prévisionnel de 45 millions d'Euros Hors Taxes, l'Agence de l'Eau s'est engagée à apporter une aide de 4,257 millions d'euros ainsi qu'une bonification de 2,838 millions d'euros si les travaux débutent avant la fin de l'année 2018.

Le bassin de rétention a été dimensionné afin de supprimer les débordements lors des pluies de période de retour un an, dans un premier temps, puis, après la réalisation de deux autres ouvrages plus à l'amont, pour les pluies décennales. Dès sa mise en service, il assurera le stockage des ruissellements annuels générés sur la totalité du bassin versant intercepté. Il diminuera significativement les déversements sur le déversoir d'Arenc qui ne devrait plus être alors l'un des ouvrages déclassant pour le système d'assainissement. Il traitera également les points de débordements récurrents du secteur Euroméditerranée et du PRU Saint Mauront. Afin de ne pas entraîner d'impact négatif sur le besoin de création de logements sociaux, le bassin sera conçu pour pouvoir accueillir, sans nuisance, un bâtiment de type R+5 à R+6 en superstructure au travers d'un bail emphytéotique administratif. Le volume du bassin tient compte également des modifications apportées sur ce secteur dans le cadre du PRU de Saint Mauront.

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

Ainsi, au regard des obligations réglementaires de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et des besoins de protection des biens et des personnes, mais aussi en termes de rénovation urbaine et de développement économique du secteur, il est nécessaire de réaliser un bassin de rétention unitaire de 33 000 m³ sur l'îlot Jullien Jouven Pyat.

Le montant prévisionnel de l'opération de construction du bassin de rétention est estimé à 45 millions d'euros HT.

Le financement est assuré par le budget annexe de l'Assainissement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- Le Contrat d'Agglomération N°14/1453, signé le 11 juillet 2014, avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et la République Française.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'assurer dans les meilleurs délais la conformité du système d'assainissement de Marseille
- Qu'à cette fin, il est nécessaire d'engager au plus tôt les actions prévues au Contrat d'Agglomération N°14/1453 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création d'une opération DEA 15-25 pour la création d'un bassin de rétention unitaire de 33 000 m³, sur l'îlot Jullien Jouven Pyat, dans le quartier de Saint Mauront, à Marseille, d'un montant de 45 millions d'euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement : Sous-Politique F110 - Natures 2031, 2313 et 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 :	50 000 euros HT
Année 2016 :	300 000 euros HT
Année 2017 :	350 000 euros HT
Année 2018 :	900 000 euros HT
Année 2019 :	8 300 000 euros HT

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Année 2020 : 10 000 000 euros HT
Année 2021 : 12 500 000 euros HT
Année 2022 : 8 300 000 euros HT
Année 2023 : 4 300 000 euros HT

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER